



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

illettrisme

Question écrite n° 29400

Texte de la question

M. Christian Eckert attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la politique de la ville sur le financement des dispositifs « coup de pouce CLE » (Club de lecture et d'écriture). L'association « coup de pouce CLE » s'efforce d'agir depuis 1995 contre l'échec scolaire. Les enfants qui n'ont pas la chance de recevoir à la maison, chaque soir, le soutien nécessaire pour réussir leur apprentissage de la lecture, sont ainsi aidés par des professionnels et des bénévoles pour compenser leur handicap. Ce travail d'accompagnement des enfants mais aussi des parents, a d'ailleurs principalement fait ses preuves dans les quartiers urbains de type ZUS, ZUP ou ZEP. Les actions de l'association sont actuellement financées par les municipalités concernées, et par l'association APFEE (Association pour favoriser une école efficace) par la voie de l'État. Mais dans le cadre du nouveau plan gouvernemental de Mme Amara, il semblerait que l'aide annuelle de l'État (un million d'euros) ne soit plus versée pour ces prochaines années. L'efficacité croissante de l'association en serait bien évidemment affectée et le long travail opéré depuis des années serait voué à l'échec. Aussi, il s'associe à l'association APFEE pour connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

En raison du caractère particulier, expérimental et innovant de son action, le ministère du logement et de la ville et notamment la délégation interministérielle à la ville (DIV) ont apporté depuis l'année 2003 un soutien financier à l'association pour favoriser une école efficace (APFEE) au titre de son rôle de tête de réseau et avec la signature en 2005 d'une convention pluriannuelle (2005-2007). À ce soutien s'est ajouté le financement des clubs « coup de pouce » mis en oeuvre localement dans le cadre du programme de réussite éducative par les crédits déconcentrés de la politique de la ville. La conjugaison de ces financements a permis à l'APFEE de développer à la fois les clubs « coup de pouce » et l'ingénierie régionale à destination des intervenants dans ces clubs dont une majorité sont des enseignants. L'ensemble des moyens de la DIV dédiés au programme de réussite éducative ayant été transféré à partir de janvier 2007 à l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) qui est chargée de la gestion opérationnelle de ce programme, l'association a été invitée à se rapprocher de cette agence au terme, fin 2007, de la convention pluriannuelle signée avec la DIV. C'est donc dans ce nouveau cadre, caractérisé également par la généralisation par le ministère de l'éducation nationale à partir de septembre 2008 de l'accompagnement éducatif à toutes les écoles primaires classées en éducation prioritaire, que le conseil d'administration de l'ACSE examinera la demande de subvention déposée par l'APFEE.

Données clés

Auteur : [M. Christian Eckert](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29400

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Politique de la ville
Ministère attributaire : Politique de la ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 août 2008, page 6887

Réponse publiée le : 23 septembre 2008, page 8245